

Motion de Mmes Alexandra Rys et Alice Ecuillon: «Pas de voitures ventouses au bureau de poste des Charmilles».

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les usagers du bureau de poste de Saint-Jean risquent d'être contraints de se rendre à celui des Charmilles;
- le bureau de poste des Charmilles ne dispose que de six places de stationnement à durée limitée à trente minutes;
- par conséquent, le taux de rotation des véhicules sur ces places est manifestement insuffisant pour répondre aux besoins des usagers, en particulier les entreprises et commerçants,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir sans délai auprès du Département de justice et police et des transports, afin que la durée de stationnement soit ramenée à quinze minutes.